

Les incendies en Corse Antoine Battesti

Citer ce document / Cite this document :

Battesti Antoine. Les incendies en Corse. In: Méditerranée, tome 72, 1-1991. Les grandes îles de la Méditerranée occidentale. pp. 39-42;

doi: https://doi.org/10.3406/medit.1991.2704

https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1991_num_72_1_2704

Fichier pdf généré le 25/04/2018



Les incendies en Corse

Antoine BATTESTI*

Le 31 juillet 1989, la Haute-Corse brûle jusque dans les quartiers de Bastia. Le bilan est lourd, 13.000 ha de végétation brûlée, quatre morts, des dizaines d'habitations menacées et quelquefois détruites. En moins de quarante huit heures, le travail élaboré depuis la saison catastrophique de 1985 était englouti sous un flot de questions et de mises en cause toujours aussi véhémentes, comme pour cacher une vérité difficile à entendre et à comprendre: «Les Corses mettent le feu à leur terre».

1 - LES FEUX EN HAUTE-CORSE

Depuis des années, la Haute Corse a toujours été en tête des départements victimes du plus grand nombre de mises à feux; jusqu'en 1985, les superficies brûlées s'établissaient autour d'une moyenne de 10.000 ha par an (Fig. 1). Cependant ces feux, bien qu'ils représentent un grand danger écologique important pour la Corse, ont deux particularités qui permettent de connaître une situation non encore irréversible et sur lesquelles il convient donc de s'attarder:

- Généralement, les feux parcourent cycliquement toujours les mêmes terrains.
- En Corse, c'est le maquis qui brûle, la forêt n'est concernée que rarement et bien souvent uniquement par le débordement incontrôlé des feux de maquis.

Pour mettre en évidence le premier point, nous prendrons comme exemple le Cap Corse, région privilégiée des incendiaires en Haute-Corse, (Cf. fig. 2). Si l'on se réfère au tableau des superficies brûlées dans ce secteur depuis 1977, on constate effectivement le caractère cyclique des feux importants.

De plus et en étudiant minuticusement le terrain, on remarque que deux secteurs de brûlage sont concernés, différents suivant que l'on regarde le versant est ou le versant ouest de cette région. En effet, sur la côte ouest, tous les grands feux connus n'ont jamais intéressé que les terrains se situant au-dessus des divers villages qui s'égrènent dans ce secteur. La situation est au contraire inversée sur la côte est où ce sont uniquement les versants exposés au sud audessous des villages qui, de tout temps, ont été parcourus par le feu (fig. 2).

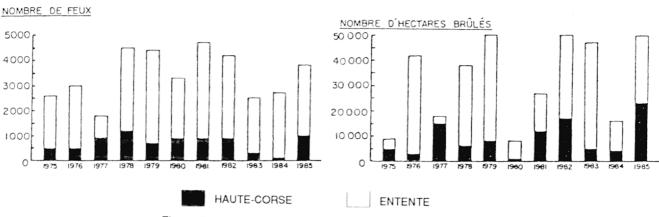


Fig. 1 - PLACE DE LA HAUTE-CORSE (1975-1985) PAR RAPPORT AUX DÉPARTEMENTS DE L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE

^{*}Colonel, Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Bastia.

Tabl. 1 - EVOLUTION DES SUPERFICIES INCENDIÉES DANS LE CAP CORSE DE 1977 À 1989.

ANNÉE	SUPERFICIE INCENDIÉE (EN HECTARES)	
	IMPORTANTE	FAIBLE
1977	1960	-
1978	3390	-
1979	-	50
1980	-	130
1981	1380	-
1982	870	-
1983	-	10
1984	-	240
1985	3250	-
1986	-	40
1987	-	200
1988	1000	
1989	1600	-

Cela est uniquement la conséquence de deux faits objectifs:

- l'implantation des villages à mi-versant sur la côte est comme sur la côte ouest ne permet pas d'allumer les incendies ailleurs que sur ces terrains sans compromettre gravement la sécurité des populations;
- le seul vent «rentable» pour les incendiaires potentiels dans ce secteur demeure le *libecciu* (vent fort du sudouest).

De plus, en rapprochant la cartographie des terres brûlées dans ce secteur et la cartographie de l'occupation pastorale (par exemple, Cf. fig. 3), on constate un recoupement qui ne peut laisser aucun doute sur la part prépondérante des feux à objectif pastoral dans cette région. En outre, les précautions prises afin de ne pas négliger la sécurité de la population résidente nous permettent de penser que les incendiaires sont connus et acceptés de tous.

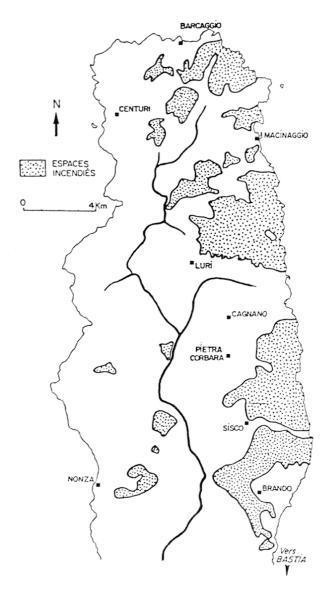


Fig. 2 - CAP CORSE: ESPACES INCENDIÉS EN 1989

Le constat effectué dans le Cap Corse ne peut pas être reporté systématiquement sur les autres régions de Haute-Corse. Toutefois, les diverses analyses que l'on peut être amené à faire dans chacun des secteurs des départements conduisent à mettre en évidence le pourcentage important de feux dits pastoraux. Cette technique de brûlage du maquis afin d'aménager des zones de pâturage, qui était autrefois réalisée dans des conditions de sécurité imposées par tous, est aujourd'hui pratiquée librement sans aucun contrôle, ce qui évidemment compte tenu des facteurs physiques (relief, végétation, vent) très aggravants du département de la Haute-Corse, conduit à des développements souvent catastrophiques des mises à feu.

2 - LA LUTTE CONTRE LES FEUX

2.1. Une méthode de lutte innovante

Elle repose sur:

- le développement d'un réseau de surveillance initialement inexistant;
- la capacité d'anticipation, d'imagination et de réaction aux événements du commandement préalablement formé, aux différents échelons, à la nouvelle méthode de combat et à son expression dans un langage commun;
- l'emploi prioritaire du vecteur aéromobile dans l'attaque des feux naissants et l'exploitation des premières frappes par les moyens terrestres;

- l'intégration active et solidaire, sous l'autorité du Préfet, des partenaires susceptibles de contribuer aux différentes phases du combat, (commissions communales, centres de première intervention, forestiers sapeurs, agents pastoralistes...).

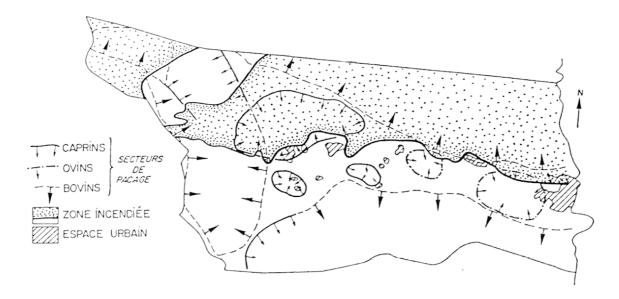


Fig. 3 - COMMUNE DE SISCO: ESPACES INCENDIÉS

2.2. L'utilisation des moyens appropriés

- La surveillance du terrain a été confiée à des postes d'observation fixes et à des patrouilles motocyclistes, chacun de ces acteurs étant en mesure d'observer, de rendre compte et de donner la situation météorologique du secteur.
- 52 commissions communales ont été créées sous l'impulsion du Service Incendie. Les communes intéressées ont été aidées pour l'achat de véhicules de première intervention qui ont joué un rôle déterminant dans la détection et l'attaque des feux naissants, notamment en Balagne, dans le Cap Corse et dans le Fium'Orbo.
- Les sapeurs forestiers ont été inclus dans le système et participent activement à la surveillance et à la lutte dans les secteurs où ils sont implantés. De plus, quatre chefs de groupe sapeurs forestiers ont été investis de responsabilités de chef de secteur qui s'imposent à tous, y compris aux sapeurs pompiers qui sont implantés dans leurs zones d'influence.
- La force de frappe aéromobile du Service Incendie a été constituée autour de trois composantes réglementaires:
- une patrouille de deux trackers utilisée en guet aérien préventif et ayant pour mission d'attaquer au retardant les feux naissants pour les éteindre ou stopper leur progression;
- une patrouille de deux hélicoptères bombardiers d'eau BELL 205 appelée à compléter les frappes des trackers ou à traiter les feux en secteurs inaccessibles aux moyens terrestres;
- un commando départemental de surveillance et d'attaque de 40 hommes agissant par voie aérienne (BELL 205) ou terrestre (deux groupes sur véhicule léger d'intervention) et disposant de l'appui d'un hélicoptère léger.

L'exploitation terminale des actions aéromobiles est exécutée pour l'essentiel par les moyens terrestres organiques des centres de secours, des forestiers sapeurs et des unités militaires, ainsi utilisés de façon plus rationnelle, donc plus efficace.

Cette méthode, si elle a permis d'obtenir des résultats significatifs de 1986 à 1988, a cependant poussé les incendiaires potentiels à multiplier leurs mises à feux pour essayer d'obtenir la superficie minimale recherchée, (Cf. fig. 4 et 5). Cela a été particulièrement remarquable en 1989, où pendant les trois premiers mois de l'année, plus de 900 mises à feux avaient été combattues par les sapeurs pompiers.

Cette situation, compte tenu des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables, devait conduire à la période difficile des 31 juillet et 1^{er} août pendant laquelle une centaine de mises à feux devait être répertoriée, dont 30 au moins sur le seul secteur du Nebbio (sud de St-Florent).

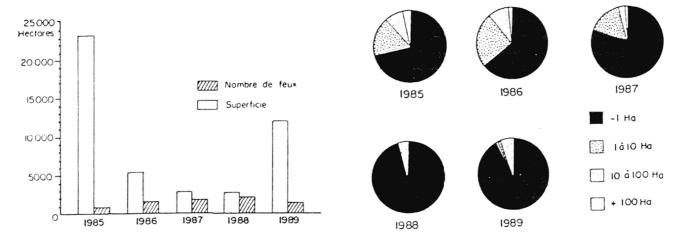


Fig. 4 - NOMBRE DE FEUX ET SUPERFICIES BRÛLÉES

Fig. 5 - CATÉGORIES DE FEUX

2.3. Les faiblesses du système

En situation météorologique normale, la méthode de lutte appliquée en Haute-Corse permet de limiter au stade initial la plupart des départ de feux, même lorsque le volume des éclosions dépasse plusieurs dizaines. Le système perd une partie de son efficacité lorsqu'en période de vent fort, le nombre de mises à feux devient excessif (pour mémoire, le 3 septembre 1988: 84 mises à feux pour une seule journée) et que les moyens aériens ne peuvent être utilisés en raison de leur indisponibilité, ou des conditions météorologiques défavorables. La destabilisation qui en résulte, fait que certains incendies échappent aux sauveteurs ou doivent être abandonnés, faute de moyens. La multiplication des mises à feux par grand vent constitue donc un handicap qu'aucun système de lutte ne peut totalement surmonter.

3 - L'AVENIR

La mise en place d'une véritable politique de prévention et l'amélioration du système de lutte passent par un préalable incontournable: casser la logique de gestion imposée par une minorité d'éleveurs, qui conduit à brûler de plus en plus de surface pour maintenir un niveau de biomasse acceptable pour lui. Cela doit évidemment conduire à rechercher des solutions imposant un pastoralisme nouveau pour la Corse, mais cela ne pourra se faire sans une modification profonde des mentalités.

Il faut faire admettre que la gestion actuelle est une aberration économique et écologique. En effet, le feu réduit au fil des ans la fertilité des sols et les expose à l'érosion, ce qui, inévitablement, conduit à la mise à nu des terrains et à la disparition des eaux. Ce processus, s'il n'est pas arrêté, conduira les éleveurs qui ont choisi ce système de gestion à pratiquer à terme le brûlage sur des secteurs non encore concernés à l'heure actuelle. On peut donc dire que si globalement la situation n'est pas irréversible aujourd'hui, elle le deviendra forcément demain. Le problème des incendies est donc le problème de tous.

Il en va du devenir de la Corse et on ne peut se satisfaire des prises de proposition entendues ça et là au lendemain des feux catastrophiques. Les Corses ne sont malheureusement concernés ou mobilisés que par ce qui peut se passer dans leur village ou leur vallée. Rarement, on se pose le problème de savoir que le feu, parti de sa commune, a détruit des centaines, voire des milliers d'hectares sur la commune voisine et que cela est aussi grave que si l'on était soi-même touché. C'est une des caractéristiques du Corse d'aujourd'hui. Il faut la modifier profondément si l'on veut avoir à terme une chance de survie sur cette île.

En conclusion, nous affirmons que le problème de fond lié aux incendies ne trouvera de solution durable que dans la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention axée sur l'aménagement du terrain et la sensibilisation des hommes car, en Haute-Corse, le feu est surtout affaire de mentalité.